



COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, les budgets 2020 et les comptes administratifs 2019 disponible sur le site internet de la commune (www.ville-valentigney.fr).

PREAMBULE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient le 31 janvier de l'année N +1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs des budgets annexes existants. Pour notre ville, la présente synthèse traitera du budget principal de la commune et du budget annexe « lotissement des Tâles ».

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses et des recettes effectivement réalisées. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, donc au plus tard le 30 juin de l'année suivante conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales face à l'épidémie de Covid 19 porte dérogation à l'article L. 1612-12 du CGCT en modifiant la date limite d'arrêt des comptes 2019 fixant cette dernière au 31 juillet 2020.

Le compte administratif se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons. Il est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale.

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la commune, correspondent aux dépenses et recettes certaines de la section d'investissement dont le paiement et l'encaissement n'ont pas pu être effectués sur l'exercice budgétaire auquel ils se rapportent. Les restes à réaliser sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Une fois, le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats afin d'intégrer ceux-ci au budget en cours. Le résultat de la section de fonctionnement sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat peut être affecté librement.

Le compte administratif doit être en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public qui est en charge de l'encaissement des recettes et du paiement des dépenses ordonnancées par le maire.

A l'instar du budget, chaque section du compte administratif est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

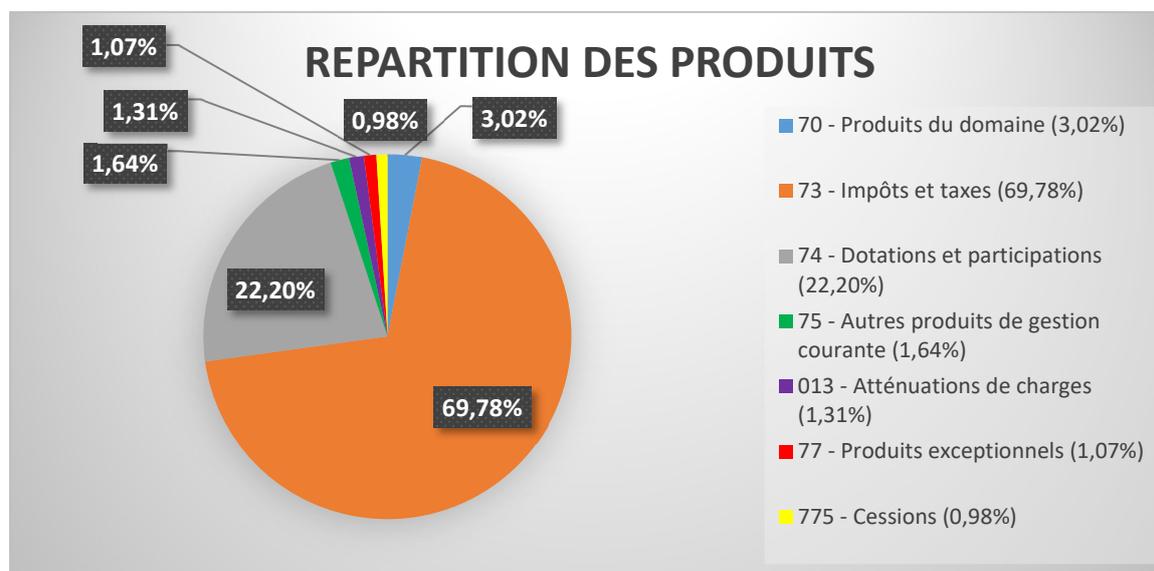
BUDGET PRINCIPAL

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2019 de la section de fonctionnement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un excédent de 316 978,11 €.

Chapitres	Recettes de fonctionnement	Compte Administratif 2019	Chapitres	Dépenses de fonctionnement	Compte Administratif 2019
	A - Recettes réelles			A - dépenses réelles	
70	Produits du domaine	362 585,68	011	Charges à caractère général	2 736 552,63
73	Impôts et Taxes	8 393 158,63	012	Charges de personnel	6 840 531,65
74	Dotations et participations	2 670 593,47	014	Atténuation de produits	171 926,00
75	Autres produits de gestion courante	197 657,91	65	Autres charges de gestion courante	1 449 286,84
76	Produits financiers	80,69	66	Charges financières	127 465,27
77	Produits exceptionnels	246 530,99	67	Charges exceptionnelles	8 101,80
013	Atténuations de charges	157 499,21			
	Total recettes réelles	12 028 106,58		Total dépenses réelles	11 333 864,19
	B - Recettes d'ordre			B - Dépenses d'ordre	
042	Transfert entre sections	83 521,39	042	Transfert entre sections	460 785,67
	TOTAL GENERAL	12 111 627,97		TOTAL GENERAL	11 794 649,86

A – Les recettes réelles de fonctionnement



Les recettes réelles de fonctionnement au titre de l'année 2019 affichent une baisse de 232 098,97 € (-1,89%) par rapport à l'exercice précédent.

Les variations les plus significatives en recettes par rapport à l'année précédente sont les suivantes :

- Chapitre 70 - Produits du domaine (+ 86 906 € soit + 31,52%) : Progression des droits d'entrées sur manifestations culturelles, encaissement sur le budget communal des redevances liées aux services dédiés à la petite enfance initialement gérés par le Centre Communal d'Action Sociale (Relais Assistantes Maternelles et crèche Lou Bottèt).

- Chapitre 73 - Impôts et taxes (+ 125 100 € soit + 1,51%) : Augmentation du produit des impôts locaux suite à la revalorisation des bases fixée en fonction de l'inflation constatée l'année précédente (+2,2%), les taux d'imposition communaux restant inchangés depuis 2006.

Par ailleurs, 2019 est la seconde année de mise en place de la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit un dégrèvement de cette taxe pour les foyers les plus modestes. Pour Valentigney, sur les 4 879 articles de rôles de TH (un foyer pouvant avoir plusieurs rôles), 3 221 rôles soit 66% ont bénéficié du dégrèvement partiel de TH (pour rappel, ce dégrèvement est progressif : 33% en 2018, 66% en 2019 et 100% en 2020). Ce dégrèvement est pour l'instant sans impact pour la collectivité. Ainsi, Valentigney a perçu en 2019 l'intégralité du produit du rôle de TH correspondant à la base d'imposition effective multipliée par le taux voté, à savoir : 1 867 575 € (dont 1 136 171 € ont été versés par l'Etat en lieu et place du contribuable).

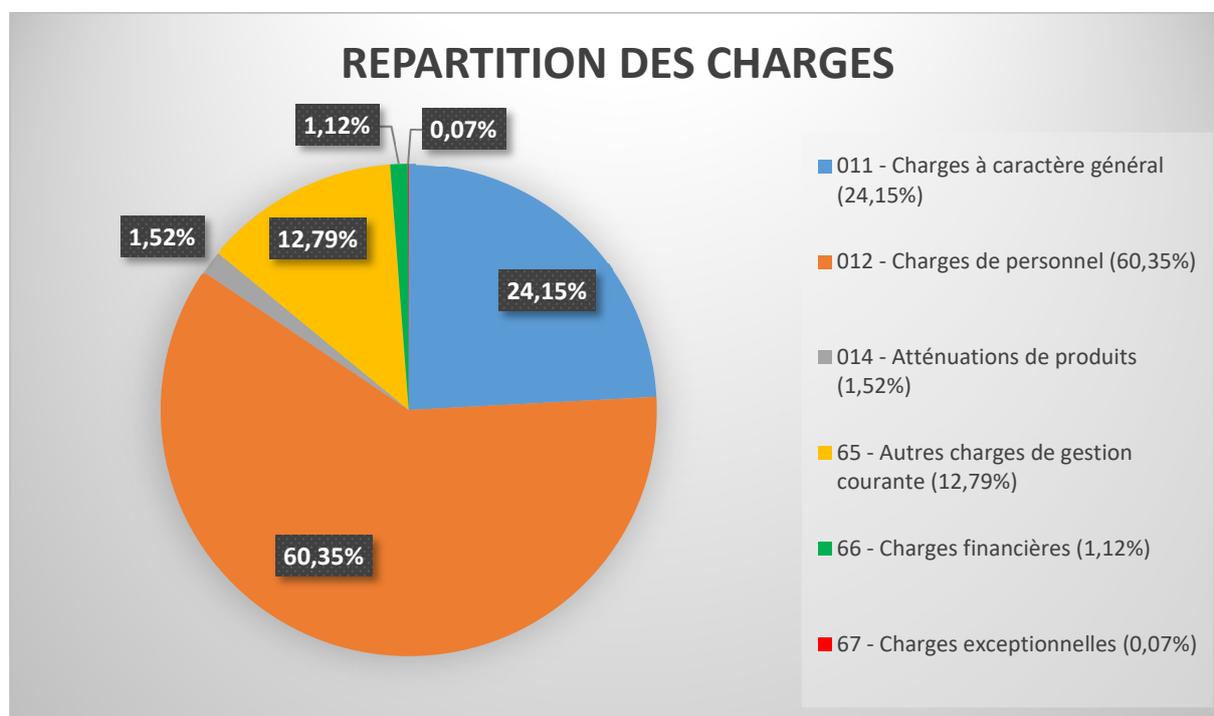
- Chapitre 74 - Dotations et participations (+ 254 443 € soit + 10,53%) : Diminution des dotations de l'Etat atténuée par la reprise des recettes inhérentes aux services de la petite enfance dans le budget communal (transfert des missions du budget du CCAS au budget de la Ville).

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (+ 8 908 € soit +4,72%) : Augmentation des locations immobilières.

- Chapitre 77 – Produits exceptionnels (- 699 407 € soit – 73,94%) : Diminution du produit des cessions d'immobilisation (ventes réalisées en 2019 : terrains quartier des Buis, zone des Combottes et place Charles de Gaulle).

- Chapitre 013 – Atténuation de charges – 8 086 € soit - 4,88%) : Diminution des remboursements de rémunération du personnel en longue maladie et accident du travail.

B – Les dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'année 2019 affichent une progression de 575 525,26 € (+ 5,35%) par rapport à l'exercice précédent.

Les variations les plus significatives en dépenses sont les suivantes :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général (+ 371 914 € soit + 15,73%) : Augmentation des dépenses de fluides (+115K€), intégration des services de petite enfance et des dépenses de bâtiments liées à cette reprise (55 K€), externalisation de la tonte des espaces verts, du balayage des rues et du service garage (122 K€). Augmentation des prestations scéniques du Bocksons Festi'Val et développement d'une offre culturelle à la salle Jonesco (86 K€). Réalisation d'un programme de réfection de voirie (83 K€)
- Chapitre 012 - Charges de personnel (+ 414 897 € soit + 6,46%) : Gel du point d'indice, progression en fonction du GVT (Glissement Vieillesse Technicité), diminution du nombre de contrats aidés et intégration des personnels du multi-accueil Lou Bottèt et du Relais Assistantes Maternelles (13 agents).
- Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (- 198 612 € soit - 12,05 %) : Diminution de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale suite à la reprise des missions de petite enfance dans le budget communal.

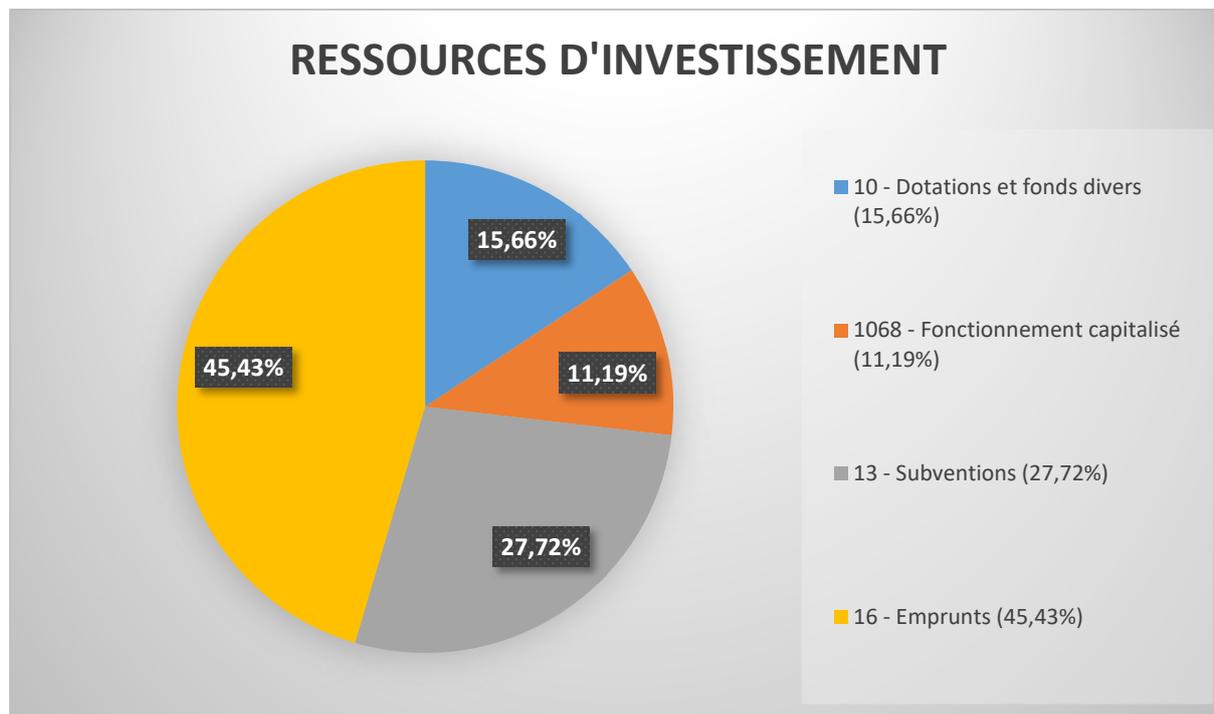
- Chapitre 66 – Charges financières (+ 7 145 € soit + 5,94%) : Augmentation des intérêts de la dette communale ;
- Chapitre 67 – Charges exceptionnelles (- 17 709 € soit – 68,61%) : Diminution due à une baisse des titres annulés sur exercices antérieurs.
- Chapitre 014 - Atténuation de produits (- 2 109 € soit – 1,21%) : Diminution de notre participation au fonds de péréquation intercommunal et communal. Pour rappel, ce fonds créé par l'Etat en 2012 consiste à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les reverser à des collectivités dites « moins favorisées ».

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'exécution 2019 de la section d'investissement (différence entre les recettes et les dépenses) affiche un déficit de 367 342,93 €.

Chapitres	Désignation	CA 2019	Restes à réaliser	Chapitres	Désignation	CA 2019	Restes à réaliser
	A - Recettes réelles				A - dépenses réelles		
10	Dotations et fonds divers	631 118,45		10	Dotations fonds divers	65 811,71	
cppte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	450 946,87		16	Emprunts et dettes assimilées	898 667,07	
13	Subventions d'investissement	572 051,31	545 444,00	20	Immobilisations incorporelles	63 348,14	13 083,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 371 109,62	460 000,00	204	Subventions d'équipement	100,41	36 178,00
024	Ventes		400 000,00	21	Immobilisations corporelles	140 235,47	23 534,00
				23	Immobilisations en cours	1 507 366,22	302 689,00
				0022	ANRU	458 173,06	260 601,00
				0029	Complexe Multi Culturel et Sportif	459 060,90	80 545,00
				0031	Requalification urbaine Pézole	45 620,08	2 808,00
				45	Opération pour compte de tiers	131 450,40	1 665,00
	Total recettes réelles	3 025 226,25	1 405 444,00		Total dépenses réelles	3 769 833,46	721 103,00
	B - Recettes d'Ordre				B - dépenses d'ordre		
040	Transfert entre sections	460 785,67		040	Transfert entre sections	83 521,39	
041	Opérations patrimoniales	69 919,79		041	Opérations patrimoniales	69 919,79	
	Total recettes d'ordre	530 705,46	0,00		Total dépenses d'ordre	153 441,18	0,00
	TOTAL GENERAL	3 555 931,71	1 405 444,00		TOTAL GENERAL	3 923 274,64	721 103,00

A – Les recettes réelles d'investissement



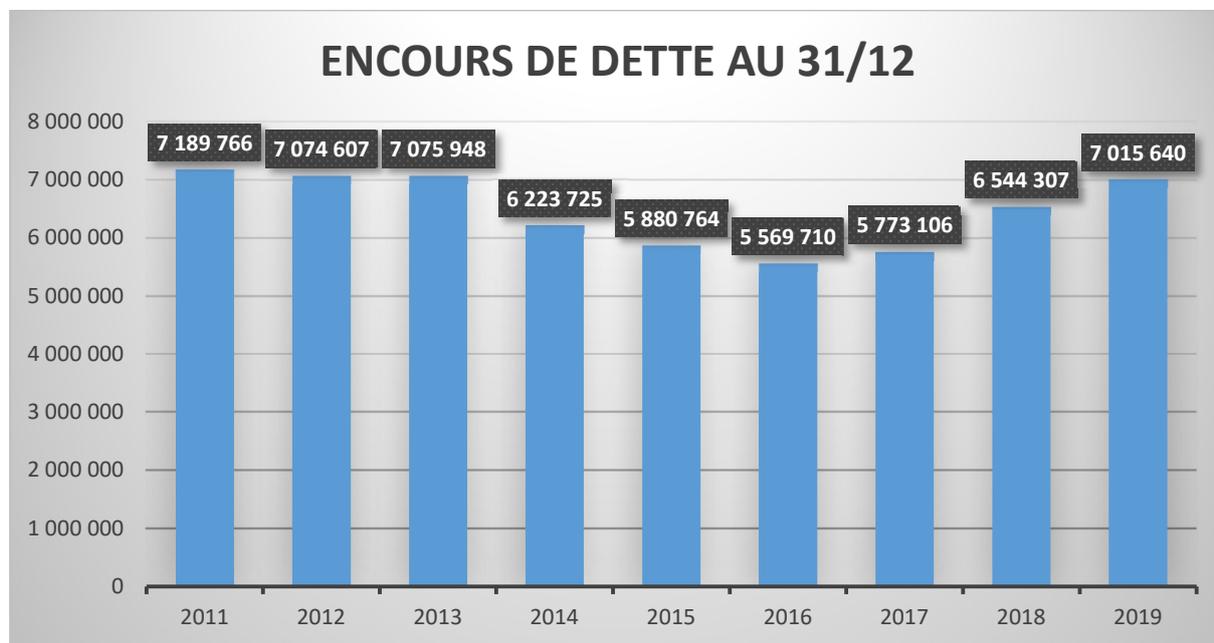
Les principales ressources d'investissement sont composées comme suit :

- Fonds de compensation TVA (FCTVA) : 456 050,67 €
- Taxe d'urbanisme : 175 067,78 €
- Subventions d'équipement :

Partenaires financiers	CA 2019	Restes à réaliser 2019	TOTAL
Etat - Subvention achat gilet pare-balles	250,00		250,00
Etat - FSIPL - Création CMCS	332 500,00		332 500,00
Réserve parlementaire - création CMCS		5 000,00	5 000,00
Etat - ANRU : Aménagement cœur de quartier des Buis		146 148,00	146 148,00
Région - ANRU : Aménagement cœur de quartier des Buis		121 103,00	121 103,00
Région - création CMCS		123 693,00	123 693,00
Région - Démolition ateliers Zingg	6 119,05		6 119,05
Région - Aménagement accès Lycée rue des Carrières	15 158,00		15 158,00
Région - Restructuration Centre Commercial Godard		72 911,00	72 911,00
Département - Création CMCS	20 833,00		20 833,00
Département - ANRU : Aménagement cœur de quartier des Buis		3 110,00	3 110,00
PMA - création CMCS	120 000,00		120 000,00
PMA - Restructuration Centre Commercial Godard	36 458,25	36 460,00	72 918,25
Syded - Enfouissement rue des Carrières / rue des Vergers		6 549,00	6 549,00
Syded - Enfouissement quartier des Bruyères		10 982,00	10 982,00
Syded - Enfouissement réseaux rue Villedieu		19 488,00	19 488,00
Certificats Economie d'Energie (Chaudière CTM)	7 841,21		7 841,21
Certificats Economie d'Energie (Construction CMCS)	18 784,00		18 784,00
GRDF - Extension réseau gaz (Travaux ANRU)	3 810,80		3 810,80
Etat - Amendes de police	10 297,00		10 297,00
TOTAL	572 051,31	545 444,00	1 117 495,31

- Autofinancement de l'exercice 2018 (réalisé en 2019) : 450 946,87 €
- Emprunt : 1 830 000 € dont 460 000 € en restes à réaliser.

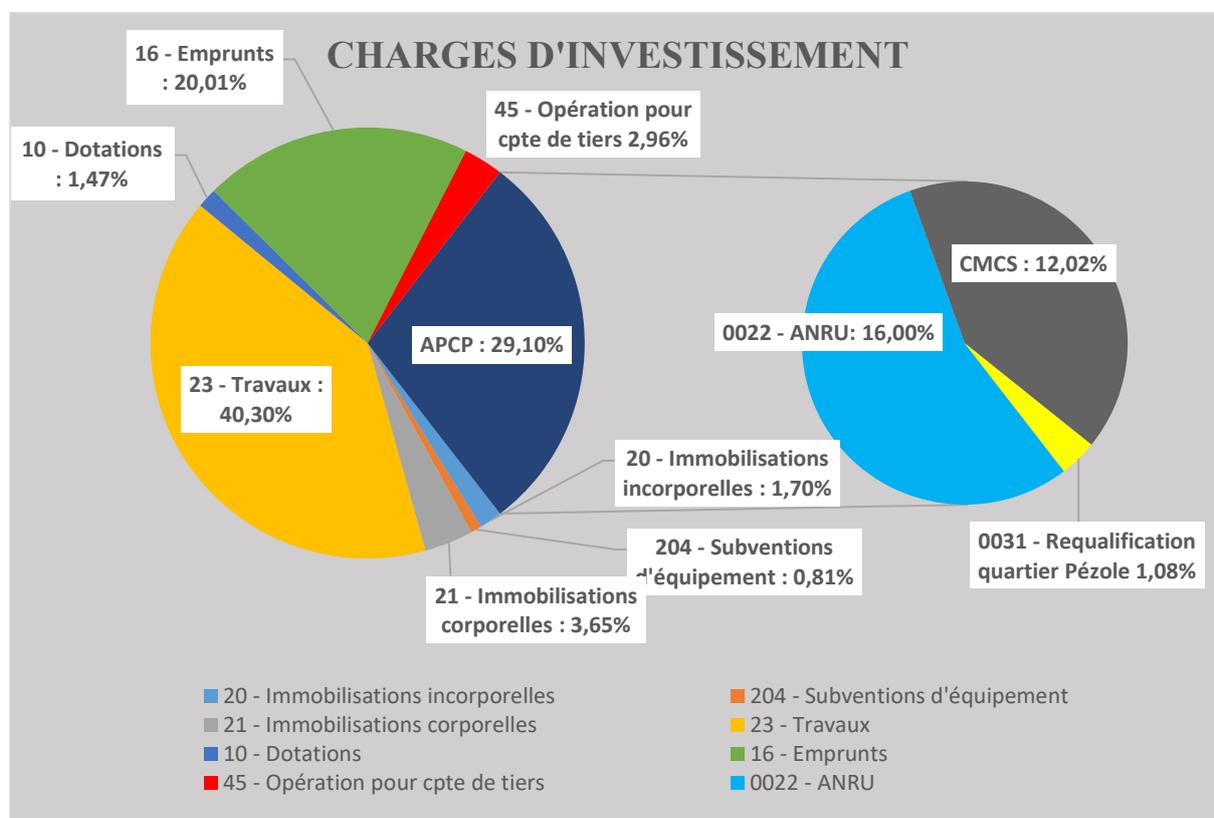
Quelques éléments sur la dette



Quelques éléments de comparaison de l'endettement de notre ville par rapport aux moyennes de notre strate (Source DGCL) :

ANNEES	En € par habitant				En % des produits de fonctionnement			
	Encours de dette		Annuité de la dette		Encours de la dette		Annuité de la dette	
	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate	Valentigney	Strate
2011	613	935	78	120	53,75%	71,18%	6,84%	9,13%
2012	600	955	80	116	55,91%	72,17%	7,47%	8,78%
2013	609	964	87	118	55,15%	72,11%	7,91%	8,83%
2014	546	958	86	121	49,98%	71,62%	7,84%	9,02%
2015	546	944	102	124	37,92%	69,67%	7,07%	9,17%
2016	530	918	89	134	46,55%	66,45%	7,82%	9,66%
2017	567	893	90	116	49,66%	66,95%	7,89%	8,73%
2018	629	864	90	112	58,41%	67,10%	8,35%	8,65%

B – Les dépenses réelles d'investissement



Les principales dépenses d'investissement sont composées de :

- Reversement à Pays de Montbéliard Agglomération d'une partie du produit des taxes d'urbanisme perçu en 2018 pour un montant de 65 811,71 € ;
- Remboursement du capital de la dette : 898 667,07 € ;

- Les acquisitions et subventions d'équipement :

Désignation	CA 2019	Restes à réaliser 2019	TOTAL
<u>Les acquisitions de logiciels et frais d'études et d'insertion</u>			
Frais d'études divers	30 025,34	1 830,00	31 855,34
Frais d'insertion	3 263,77	0,00	3 263,77
Acquisition de logiciels	30 059,03	11 253,00	41 312,03
Sous-Total 1	63 348,14	13 083,00	76 431,14
<u>Les acquisitions immobilières</u>			
Terrains nus	13 991,60	2 120,00	16 111,60
Immeubles	301,00	13 000,00	13 301,00
Sous-Total 2	14 292,60	15 120,00	29 412,60
<u>Les acquisitions mobilières</u>			
Matériels d'incendie	13 759,39	0,00	13 759,39
Matériels et outillages divers	18 602,51	1 038,00	19 640,51
Matériels de transport	14 725,00		14 725,00
Matériels de bureau et informatique	15 839,93		15 839,93
Mobilier	37 333,70	2 372,00	39 705,70
Autres équipements	25 682,34	5 004,00	30 686,34
Sous-Total 3	125 942,87	8 414,00	134 356,87
<u>Les subventions d'équipement</u>			
Subvention frais invest. Centre Médico Social Unique	100,41		100,41
Enfouissement réseau télécom rue Vergers / rue des Carrières		3 468,00	3 468,00
Enfouissement réseau électrique rue Villedieu		18 238,00	18 238,00
Enfouissement réseau télécom rue Villedieu		14 472,00	14 472,00
Sous-Total 4	100,41	36 178,00	36 278,41
TOTAL GENERAL	203 684,02	72 795,00	276 479,02

- Travaux hors programme pluriannuel :

Désignation	CA 2019	Restes à réaliser 2019	TOTAL
Hôtel de Ville	89 188,18	36 785,00	125 973,18
Centre Technique Municipal	220 379,11	211,00	220 590,11
Local stockage Chardonnerets	1 659,73		1 659,73
Poste rue Carnot		1 587,00	1 587,00
Pôle Multiservices		2 976,00	2 976,00
Local associatif rue des Ecoles	40 760,61	319,00	41 079,61
Foyer Pralets	6 566,36		6 566,36
Bâtiments scolaires	75 018,55	11 958,00	86 976,55
Ecole de musique	2 397,60		2 397,60
Centre Belon		10 911,00	10 911,00
Médiathèque	2 628,00		2 628,00
Musée de la paysannerie	6 404,55		6 404,55
Stade et équipements sportifs	16 070,77	12 393,00	28 463,77
Bâtiment MPT / Centre de loisirs		5 049,00	5 049,00
Multi-Accueil Lou Bottèt		2 084,00	2 084,00
Relais Assistantes Maternelles	4 255,21		4 255,21
Logements communaux	6 531,71	1 513,00	8 044,71
Centre Commercial Godard	213 472,90	34 707,00	248 179,90
Eclairage Public	124 170,00	66 733,00	190 903,00
Voirie Communale	600 552,63	109 772,00	710 324,63
Esplanade Fernand Vurpillot		1 104,00	1 104,00
Forêt communale	857,45	764,00	1 621,45
Cimetière	27 666,00		27 666,00
Installation d'une vidéo protection	1 677,62	3 823,00	5 500,62
Installation poteau d'incendie	2 109,24		2 109,24
Avance pour rachat acquisitions EPF	65 000,00		65 000,00
TOTAL GENERAL	1 507 366,22	302 689,00	1 810 055,22

- Principales réalisations :

- Poursuite de l'aménagement de l'hôtel de ville (menuiseries extérieures et salle du Conseil Municipal) ;
- Extension du Centre Technique Municipal ;
- Restructuration du centre commercial Godard ;
- Aménagement local associatif rue des Ecoles ;
- Travaux de chauffage et aménagement sanitaires primaire Donzelot ;
- Aménagement rue Villedieu.

- Travaux pluriannuels :

- Rénovation urbaine (programme ANRU) : Aménagement du cœur de quartier des Buis (718 774,06 € dont 260 601 € en restes à réaliser) ;
- Création d'un complexe multiculturel et sportif (CMCS) : Travaux de construction d'un complexe multiculturel et sportif en lieu et place du gymnase des Longines (539 605,90 € dont 80 545 € en restes à réaliser) ;
- Requalification urbaine du quartier de Pézole : Poursuite des études et démarrage des travaux relatifs à l'aménagement urbain du quartier (48 428,08 € dont 2 808 € en restes à réaliser).

III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	12 028 106,58	11 333 864,19	694 242,39	3 025 226,25	3 769 833,46	-744 607,21
Opérations d'ordre	83 521,39	460 785,67	-377 264,28	530 705,46	153 441,18	377 264,28
Total	12 111 627,97	11 794 649,86	316 978,11	3 555 931,71	3 923 274,64	-367 342,93
Restes à réaliser 2019	0,00	0,00	0,00	1 405 444,00	721 103,00	684 341,00
Résultats 2019	12 111 627,97	11 794 649,86	316 978,11	4 961 375,71	4 644 377,64	316 998,07
Report résultats 2018	1 102 721,00		1 102 721,00		596 743,87	-596 743,87
Résultats cumulés	13 214 348,97	11 794 649,86	1 419 699,11	4 961 375,71	5 241 121,51	-279 745,80

Affectation des résultats de clôture au Budget Primitif 2020 :

L'excédent cumulé de fonctionnement d'un montant de 1 419 699,11 € est affecté de manière prioritaire à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit 279 745,80 €, le solde disponible de 1 139 953,31 € est repris en recettes de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE

« Lotissement des Tâles »

A la suite de la décision du Conseil Général et de l'Education Nationale de fermer le collège des Tâles, la Ville a engagé une réflexion sur le devenir du site et s'est orientée vers un aménagement foncier permettant ainsi de développer l'offre locative mais également l'accession à la propriété sur le territoire communal.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains qui leur appartiennent ou qu'elles acquièrent dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique, destinés à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cessions des terrains concernés.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas vocation à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Aussi, par délibération en date du 18 octobre 2013, le conseil municipal a décidé la création d'un budget annexe de comptabilité M14 dénommé « Lotissement des Tâles » qui regroupe l'ensemble des opérations relatives à ce lotissement.

Depuis la réforme immobilière de 2010, les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la TVA. A ce titre, les recettes et les dépenses de ce budget sont comptabilisées hors taxes.

Au titre de l'exercice 2019, le budget annexe « lotissement des Tâles » n'a donné à aucune écriture comptable.

III – RESULTATS DE CLOTURE ET AFFECTATION DU BUDGET ANNEXE

Désignation	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Opérations réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats 2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report résultats 2018			0,00	34 291,35		34 291,35
Résultats cumulés	0,00	0,00	0,00	34 291,35	0,00	34 291,35

Reprise des résultats de clôture au Budget Primitif 2020 :

L'excédent d'investissement constaté d'un montant de 34 291,35 € est repris au compte de recettes d'investissement 001.

RESULTATS CONSOLIDES

Désignation	Résultat de clôture 2018	Recettes exercice 2019	Dépenses exercice 2019	Résultat d'exécution 2019	Résultat de clôture 2019	Solde restes à réaliser	Résultat cumulé 2019
Fonctionnement							
Budget Principal	1 102 721,00	12 111 627,97	11 794 649,86	316 978,11	1 419 699,11	0,00	1 419 699,11
Budget Annexe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL I	1 102 721,00	12 111 627,97	11 794 649,86	316 978,11	1 419 699,11	0,00	1 419 699,11
Investissement							
Budget Principal	-596 743,87	3 555 931,71	3 923 274,64	-367 342,93	-964 086,80	684 341,00	-279 745,80
Budget Annexe	34 291,35	0,00	0,00	0,00	34 291,35	0,00	34 291,35
TOTAL II	-562 452,52	3 555 931,71	3 923 274,64	-367 342,93	-929 795,45	684 341,00	-245 454,45
TOTAL GENERAL	540 268,48	15 667 559,68	15 717 924,50	-50 364,82	489 903,66	684 341,00	1 174 244,66